

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique

Références : E.L..

N° **654** - 2025

Objet : **PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT – RUE ET IMPASSE FRANCIS LE GUILLOUX - DU 22 NOVEMBRE AU 05 DECEMBRE 2025.**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°639-2025 en date du 17 novembre 2025 autorisant la réalisation de travaux de réfection d'enrobé à la suite de travaux A.E.P., rue Francis le Guilloux et impasse Francis le Guilloux ;

Considérant que les travaux ont nécessité un délai de réalisation plus conséquent et ne seront pas achevés à la date prévue du 21 novembre 2025 ;

arrête

Article unique : Les dispositions de l'arrêté initial n°639-2025 en date du 17 novembre 2025 sont prorogées jusqu'au 05 décembre 2025.

À Couëron, le **26 NOV. 2025**

Carole Grelaud
Maire

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Grelaud", is placed over the official stamp.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du **26/11/2025** au **26/11/2026**